

FICHES FILIÈRE

Les vins de Vienne, plus ligériens que néo-aquitains

Avec un vignoble en pleine renaissance, la Vienne se caractérise par un grand nombre de petits détenteurs de vigne côtoyant de grandes exploitations viticoles, peu nombreuses. Seul point commun, leurs productions s'orientent de plus en plus vers les signes de qualité et de reconnaissance (AOP, IGP et Bio). La structuration de la filière (vinification, première commercialisation) et les types des vins produits les rapprochent plus des vins de Loire que de Nouvelle-Aquitaine.

1. LE FONCIER

Le vignoble de Vienne a connu son apogée, en termes de surfaces, au XIX^{ème} siècle, s'étendant sur près de 40 000 hectares. Le phylloxera, et plus récemment des vicissitudes économiques, auraient pu mettre un terme à son histoire. Toutefois, il s'inscrit dans la nouvelle histoire de petits vignobles français (Corrèze, Domme, Tursan, ...) partagés entre renaissance et reconnaissance.

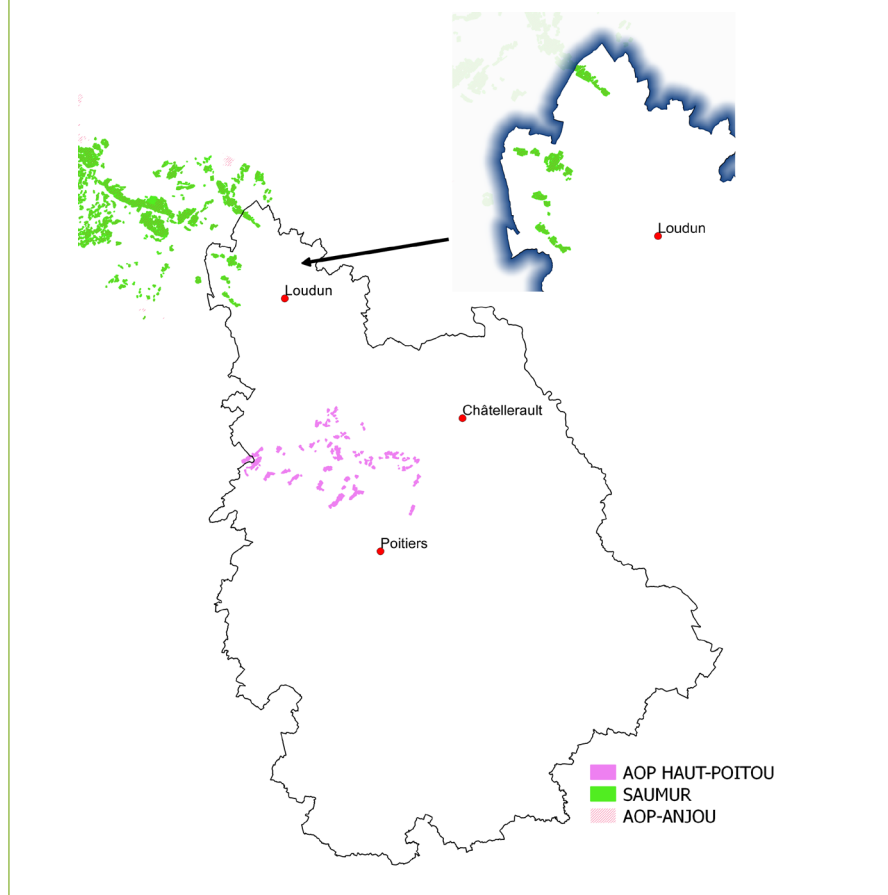
Aujourd'hui, la viticulture de Vienne s'articule autour de deux vignobles sous signe de qualité : le Haut-Poitou et le Saumur.

Enclave au nord du Loudunais, sur les 20 000 hectares de vignes des appellations anjou et saumur, la Vienne en rassemble 550, localisés dans neuf communes.

Le vignoble du Haut-Poitou s'étend sur une trentaine de communes du nord du département de la Vienne, au nord et au nord-ouest de la ville de Poitiers. Il rassemble près de 550 ha de vigne, dont 150 ha revendiqués en AOC Haut-Poitou et 400 ha en IGP Val de Loire.

Carte 1

Un vignoble tourné vers les Pays de Loire



Un vignoble divisé par deux en vingt ans

Entre 2000 et 2019, les surfaces viticoles de Vienne se replient de 53 % contre -12 % dans le restant de l'hexagone. Dans le même temps, la surface agricole « hors vigne » du département enregistre une relative stabilité (-2%). Pour la vigne, la période 2009-2015 concentre la majeure partie du recul, une disparition de surfaces liée à la restructuration du vignoble. Cette érosion des surfaces, au cours de la décennie écoulée, affecte prioritairement les Vins Sans Indication Géographique. Ces surfaces rassemblaient de petits lopins de vigne au sein d'exploitations familiales et destinés à la consommation individuelle. Une pratique qui tend de plus en plus à disparaître.

Depuis trois ans, le prix du foncier progresse

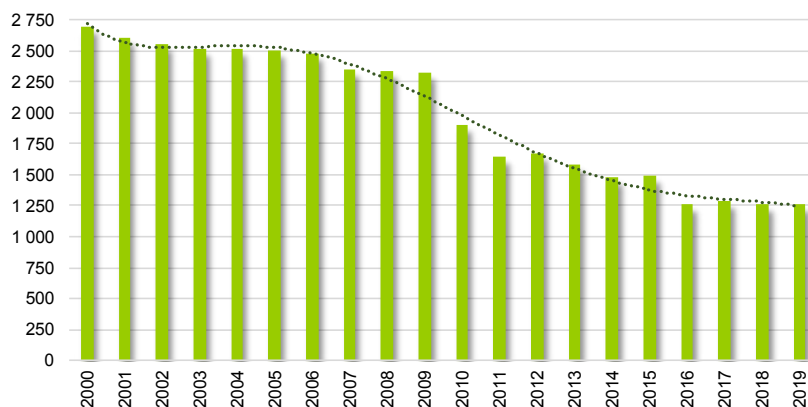
Sur le segment des appellations « génériques », au cours des trois dernières années, l'évolution des valeurs des terres viticoles dans la Vienne se démarque de celle des vignes de Nouvelle-Aquitaine : elles progressent.

Après avoir fortement chuté de 1993 à 1997, puis connu une relative stabilité jusqu'en 2016, le prix de l'hectare d'AOC « Saumur » se renchérit de près de 500 euros par hectare chaque année. À 15 000 €/ha en 2019, s'il demeure, dans la Vienne, inférieur de 25 % en moyenne à celui localisé en Maine-et-Loire, notons qu'il s'échange au même prix qu'un hectare de Bordeaux (blanc ou rouge).

En septembre 2011, le Haut-Poitou accédait à l'AOC. L'impact sur le prix des vignes concernées fut immédiat. En un an, la valeur de l'hectare s'est accrue de 50 %. S'en suit une relative stabilité jusqu'en 2016, dans un marché très confidentiel. En progression continue depuis trois ans, le prix de l'hectare s'établit aujourd'hui à 11 000 €/ha, dans une fourchette oscillant de 8 000 à 14 000 €/ha.

Figure 1

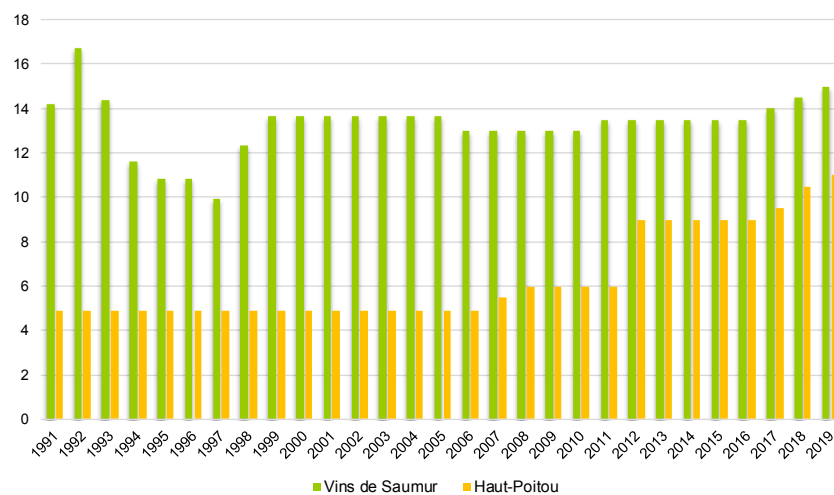
Surfaces viticoles de 2000 à 2019, en ha



Source : Agreste SAA

Figure 2

Prix moyen de l'hectare de vigne de 1991 à 2019, en millier d'euros



Source : Safer

Les surfaces en bio également

Depuis 2010, les surfaces viticoles conduites en mode biologique ont été multipliées par deux. En 2018, avec 260 ha certifiés ou en conversion, près du quart du vignoble départemental est conduit en mode biologique, contre 7,5 % en Nouvelle-Aquitaine et 14 % France entière. Une vingtaine de détenteurs de vigne bio valorisent au

total près d'un millier d'hectares de surface agricole « bio ». Hors vigne, le reste de leur assolement se partage à parts quasi égales entre céréales et fourrages. En 2018, certifié ou en conversion, l'IGP rassemble la moitié des surfaces bio.

2. LES EXPLOITATIONS

Les « petits détenteurs de vigne » : neuf exploitations et quatre hectares sur dix

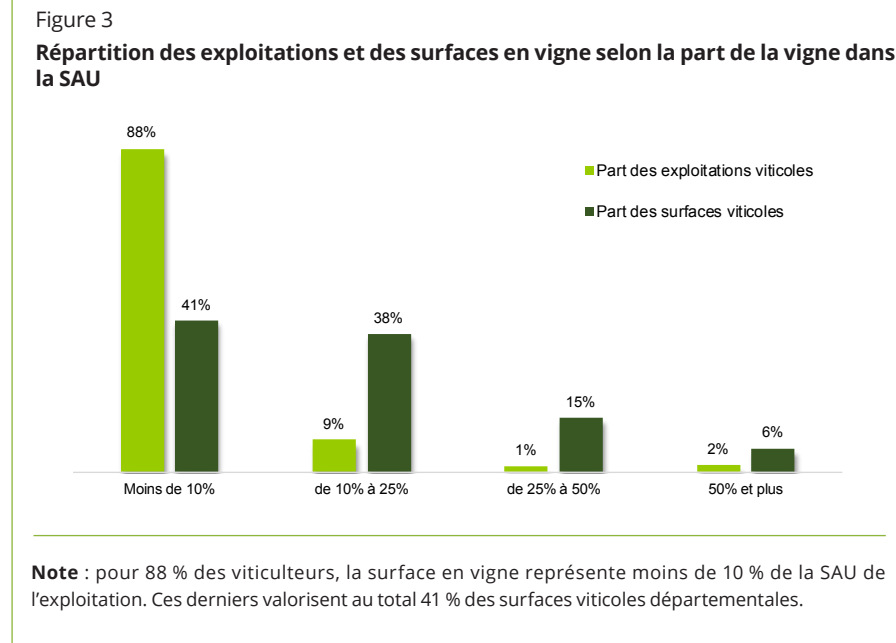
Aujourd'hui comme hier, la viticulture de Vienne s'apparente majoritairement à un vignoble d'îlots, de « fiefs de vigne ». Ce regroupement des vignes en îlots s'inscrit dans un contexte agricole départemental très orienté vers les grandes cultures. Déjà en 2010, plus des deux tiers des surfaces viticoles départementales étaient détenues par des agriculteurs spécialisés en production céréalière ou orientés vers la polyculture-élevage. Les viticulteurs spécialisés rassemblaient le dixième des détenteurs et 30 % des surfaces viticoles. Une répartition qui n'a guère évolué et qui influe sur les déterminants de la structure des exploitations.

En 2018, 350 agriculteurs valorisant 41 600 ha de surfaces agricoles déclaraient détenir 1 126 ha de vigne. En 2010, le recensement en comptabilisait 577 pour 40 080 ha de SAU, dont 1 344 ha de vigne.

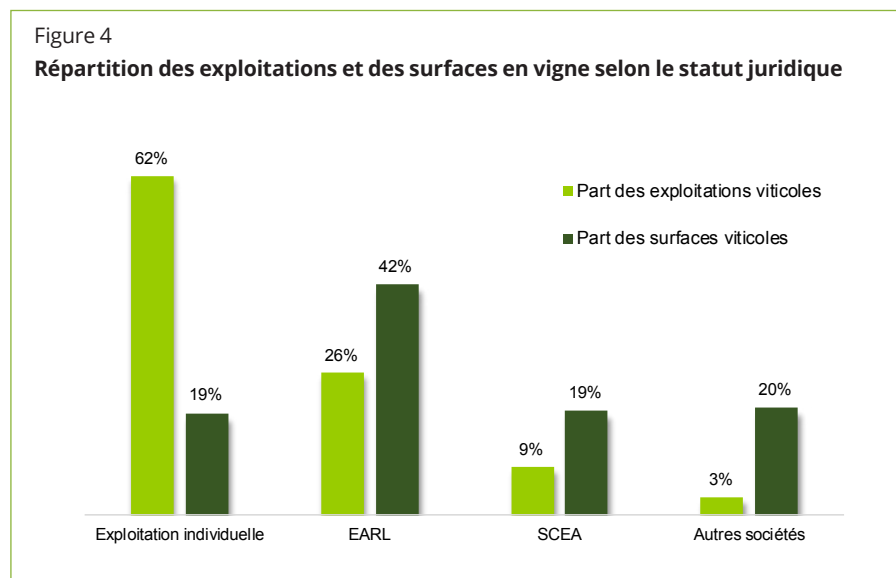
Pour près de neuf détenteurs sur dix, la vigne occupe moins de 10 % de l'assolement des exploitations, soit en moyenne 1,5 ha de vigne par exploitation. Pour la moitié d'entre eux, la surface n'excède pas les 30 ares de vigne. Au total, ces « petits détenteurs », en 2018 comme en 2010, valorisent 41 % du foncier viticole départemental.

Exploitations individuelles : les deux tiers des effectifs, le cinquième des surfaces

En 2018, l'exploitation individuelle demeure le modèle dominant, rassemblant près des deux tiers des détenteurs. Mais cette forme juridique ne valorise plus que le cinquième du vignoble. Un recul par rapport à 2010, où les trois quarts des exploitations et 40 % du vignoble relevaient du statut individuel. Passage en forme sociétaire et disparition de petites exploitations orientées vers les vins sans indication géographique, expliquent ce résultat.



Source : Déclarants PAC 2018



Source : Déclarants PAC 2018

Par rapport à 2010, l'EARL se maintient en parts relatives, en termes d'effectifs et de surface. Les autres formes sociétaires progressent. Les sociétés civiles d'exploitation agricole et autres sociétés commerciales, moins

nombreuses mais permettant l'entrée de capital extérieur, valorisent dans le département près de quatre hectares de vigne sur dix, soit deux fois plus qu'en 2010.

La viticulture, une activité principale pour un détenteur de vigne sur dix

En 2018, parmi les 350 détenteurs de vignes de la Vienne, 37 déclaraient l'activité viticole comme principale à la Mutualité Sociale Agricole. Chez ces derniers, l'exploitation individuelle regroupe le tiers des déclarants pour le quart des surfaces considérées. Âgés en moyenne de 48 ans, contre 53 ans dans le reste de la Nouvelle-Aquitaine, un tiers de ces viticulteurs ont moins de 40 ans. À l'opposé, les plus de 55 ans rassemblent également le tiers des effectifs. Par ailleurs, un tiers des chefs d'exploitation sont des femmes.

Enfin, si pour la moitié des exploitations, la totalité du besoin de main-d'œuvre nécessaire est assuré par le chef et son ou sa conjointe, le reste recourt au salariat extérieur.

Une main-d'œuvre extérieure majoritairement ouvrière

En 2018, selon la MSA, une quarantaine d'exploitations, spécialisées ou non en viticulture, ont eu recours à du salariat extérieur pour des travaux spécifiquement viticoles, soit près de 400 salariés pour une centaine d'équivalents temps plein annuel (96). Ils sont âgés en moyenne de 40 ans, et les deux tiers sont des hommes.

Main-d'œuvre d'appoint, la moitié des salariés travaillent moins de 30 jours sur l'exploitation. La période des vendanges concentre la moitié du salariat et les deux tiers des contrats. En lien avec la saisonnalité de l'emploi et la nature des travaux, la quasi-totalité des salariés sont des ouvriers agricoles bénéficiant d'un contrat à durée déterminée. De par la taille des exploitations et la faible part de la vinification et de la commercialisation in situ, le personnel d'encadrement, majoritairement employé à temps plein et en contrat à durée indéterminée, rassemble seulement 2 % du salariat, 8 % des heures travaillées et 16 % de la masse salariale.

3. LA PRODUCTION

Les viticulteurs qui ne commercialisent pas leur récolte de raisins ou leur production de vins ne font pas de déclaration aux Douanes, quelle que soit la superficie de vigne exploitée ou la quantité de vin produite. Même chose en cas d'absence totale de récolte ou de production sur une année. En 2010, parmi les 577 détenteurs de vigne, 160 d'entre eux, valorisant 1 221 ha de vigne soit 90 % du potentiel départemental, vinifiaient ou livraient à une cave coopérative le fruit de leur vendange à des fins de commercialisation. En 2019, les douanes ont enregistré 124 déclarations de récolte pour 1 111 ha de surface déclarée.

Une production revendiquée sous signe de qualité

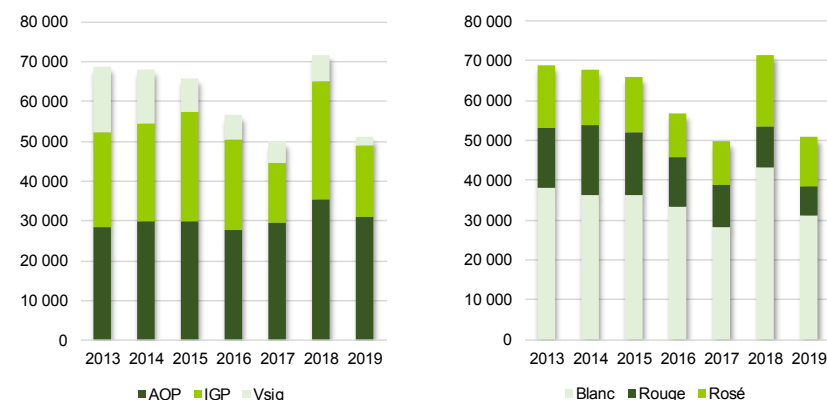
En 2019, la quasi-totalité (96 %) des 51 000 hl de vins produits dans la Vienne bénéficient d'un signe de qualité, contre moins des trois quarts six ans plus tôt. En fonction des rendements et aléas climatiques, la part des AOP oscille, selon les années, entre 50 % et 60 % de la récolte, celle des IGP entre 35 % et 40 %.

La production des vins de Vienne demeure très orientée vers le « blanc ». Sa part se renforce en raison du repli des vins rouges, en particulier sur le segment des vins sans indication géographique. Aujourd'hui, le blanc rassemble 60 % de la production, contre moins de la moitié des volumes six ans auparavant. Les vins rosés représentent le quart de la récolte. Le rouge ne cesse de reculer, passant du quart de la production en 2013 à 15 % en 2019.

En 2018, après deux années compliquées en raison d'aléas climatiques (gel, pluie, grêle) impactant fortement la récolte, les quelques pluies et les températures estivales de l'année ont permis de disposer d'une très bonne vendange, favorisant la reconstitution des stocks. En 2019, si les rendements en AOP s'inscrivent dans la moyenne quinquennale, ceux des IGP fléchissent fortement.

Figure 5

Volumes revendiqués de 2013 à 2019, par type de vin et par couleur, en hl



Source : Douanes

4. LA COMMERCIALISATION

Une importante partie de la production commercialisée en dehors du département

Parmi la quarantaine de viticulteurs revendiquant l'appellation « Saumur », la moitié orientent leur production vers une cave coopérative, située dans l'aire d'appellation, mais en Maine-et-Loire. Les autres se partagent entre chais particuliers et apporteurs à des sociétés de négoce.

En IGP Val de Loire, huit producteurs sur dix apportent leur raisin au négoce, une production vinifiée également hors du département.

En AOC Haut-Poitou, une dizaine de viticulteurs vinifient sur place et commercialisent. Une vingtaine, pour une dizaine d'hectares, livrent de la vendange fraîche auprès de deux structures de vinification : « Ampelidae » à Marigny-Brizay et Lacheteau, filiale du groupe Grands

Chais de France, via le vendangeoir Viti Poitou Prestations. Ce dernier, inauguré en 2016, porté par une trentaine de viticulteurs, leur permet, conformément au cahier des charges, de vinifier au sein de l'aire d'appellation Haut-Poitou, chose rendue impossible depuis l'arrêt de la cave de Neuville.

Concernant la première mise en marché, entre les campagnes 2012-2013 et 2017-2018, les volumes sortis des chais de Vienne diminuent fortement. Une tendance à mettre prioritairement au passif des volumes de vins sans indication géographique, en lien avec la chute des surfaces déclarées et les faibles rendements affectés par les événements climatiques. Côté vins de qualité, si les conditions climatiques ont également affecté le vignoble, leurs impacts au niveau de la commercialisation ont pu être atténués sous l'effet d'un déstockage important, en

particulier lors des campagnes 2016-2017 et 2017-2018. La bonne récolte de fin 2018 a permis de retrouver des volumes de sortie de chais plus conformes au potentiel de production et de reconstituer des stocks impactés lors des deux campagnes précédentes.

5. LES INTERVENANTS DE LA FILIÈRE

Le Bassin viticole Val de Loire-Centre s'étend sur quatorze départements, la viticulture de Vienne y est intégrée en entier.

- Syndicat des Vins de Saumur : *Saumur* www.vins-de-saumur.com
- Syndicat des Vins du Haut-Poitou : www.vinsduhautpoitou.com
- Syndicat des Vins IGP du Val de Loire : www.vins-igp-val-de-loire.com



Données de cadrage

	2015	2016	2017	2018	2019
Superficie totale en production en ha	1 320	1 224	1 187	1 110	1 111
<i>Dont Appellation d'Origine Contrôlée (AOP)</i>	531	543	552	547	572
<i>Indication Géographique Protégée (IGP)</i>	459	410	426	420	445
<i>Vins Sans Indication Géographique (VSIG)</i>	330	271	208	142	95
	2015	2016	2017	2018	2019
Production totale en hl	64 618	56 688	49 943	71 469	51 134
<i>Dont Blanc</i>	34 682	33 440	28 196	43 116	31 251
<i>Rouge</i>	11 545	12 529	10 723	10 581	7 120
<i>Rosé</i>	18 392	10 720	11 025	17 772	12 762
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Sortie de chais en hl	16 344	18 808	15 557	15 712	31 650
Stock fin de campagne en hl	9 135	8 769	7 308	6 113	10 020

Source : Douanes

www.draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
Le Pastel - 22 rue des Pénitents Blancs - CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX1
Tel : 05 55 12 90 00
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Philippe de GUENIN
Directeur de publication : Jean-Jacques SAMZUN
Rédactrice en chef : Catherine LAVAUD
Rédacteur : Jacky BONOTAUX
Composition : Sriset
Dépôt légal : À parution ISSN : 2644-9668 © Agreste 2020